

**MEILLONNAS** Très haut débit

# La fibre optique est à disposition des habitants

**Michel Chanel, responsable du Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, s'est déplacé dans la commune pour évoquer le rôle du syndicat concernant le très haut débit et la fibre optique, dont la commercialisation des offres est désormais effective.**

La réunion publique d'information sur le très haut débit, organisée lundi 7 octobre, à la salle des fêtes, par le Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA), a réuni un large public. Le budget global de l'opération fibre optique sur le département représente un coût de 600 millions d'euros, dont la plus grosse part provient du SIEA, le reste étant apporté par les collectivités.

## **Le taux de couverture de la commune est de 94 %**

Michel Chanel, responsable de ce syndicat, a expliqué la chronologie des compétences du SIEA, puis son rôle de gestion des réseaux des communes de l'Ain, d'opérateur d'infrastructures et aussi son état de propriétaire du réseau qu'il déploie. Ainsi dans le département, 248 communes sont ouvertes à la fibre



**Michel Chanel, responsable du SIEA, et Catherine Journet, conseillère départementale, ont présenté l'arrivée du très haut débit au sein de la commune.** Photo Progrès/Yves VINCENT

optique, ce qui représente 44 000 particuliers et professionnels. L'Ain se situant à la troisième position nationale, en sachant que d'ici 2022, la fibre optique sera la principale technologie de transmission de données. Le taux de couverture dans la commune de Meillonnas est de 94 %, à l'exception du hameau des Montaines où douze foyers sont impactés par une zone blanche ayant pour cause des fourreaux bouchés sur le domaine public. La commercialisation des offres très haut débit est effective depuis le 30 sep-

tembre. D'un point de vue pratique, quatre étapes devront être exécutées par les particuliers désirant se raccorder : un test d'éligibilité, faire le choix d'un opérateur et d'un abonnement, faire pratiquer, par le SIEA, le raccordement de son logement, puis terminer par les branchements internes des équipements personnels. Le matériel d'installation : boîtier optique et prise fibre ont été présentés au public, ainsi que les recommandations importantes concernant les emplacements de branchement.